

ARRÊTÉ
Plan Local d'Urbanisme de Bezannes
Prescription de la modification simplifiée n°2

NOUS, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L.153-48 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Bezannes approuvé le 25 mars 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bezannes n°2023_04_723 en date du 3 avril 2023 sollicitant la communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive la modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu l'arrêté n°CUGR-SA-2021-32 du 9 juillet 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Mme Nathalie Miravete, Vice-Présidente déléguée,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de Bezannes afin d'adapter les règles relatives aux clôtures dans le secteur UDe,

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

Une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Bezannes est engagée. Le projet de modification simplifiée n° 2 fera l'objet d'un examen au cas par cas afin d'établir la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale, d'une notification des personnes publiques associées, et d'une mise à disposition du public dont les modalités ont été définies par le bureau communautaire du 19 septembre 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié électroniquement sur les sites internet de la communauté urbaine et de la commune de Bezannes pendant deux mois et mention de cette publication sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 :

Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Reims Municipale sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement.

Pour la Présidente,
Signé électroniquement le 18/04/2023
8ème Vice-présidente
Nathalie MIRAVETE

